



## COURSE DE VIEILLES MOISSONNEUSES BATTEUSES REGLEMENT 2020 (Adopté le 20/12/2016)

### 1. LE CIRCUIT ET SA SECURITE

#### FORME DU CIRCUIT

Le circuit est installé dans un champ. Pas de virage en devers. La piste est nivelée. Prévoir un talus de 80 cm tout le long du circuit.

Le terre-plein central doit être conçu de façon à ce qu'aucune machine ne puisse le traverser et se retrouver face à un concurrent. Pour la sécurité des spectateurs, une aire de dégagement est prévue : 15 m sur les lignes droites et 25 m en virage.

Il sera prévu un point sécurité pour les commissaires de course.

Les commissaires de courses veilleront à ce que les spectateurs ne stationnent pas sur l'aire de dégagement, et ne s'assoient pas pour des raisons de sécurité.

Les véhicules de secours (stationneront sur l'aire de dégagement à proximité d'une sortie laissée dégagée. Une assistance médicale sera sur place.

### 2. BUT DE LA COURSE

Il s'agit d'une compétition amicale autant folklorique que sportive (inter échelons JA). Les arrivées ne sont pas dotées de prix. Il s'agit d'une course mais pas d'un « stock car ».

#### *Quelques définitions :*

**Compétition amicale** : tous les concurrents sont des jeunes agriculteurs, une atmosphère d'entraide mutuelle et de camaraderie doit régner sur le parc des concurrents.

**Folklorique** : le public vient voir un « spectacle », pour lui, le résultat compte peu ; il faut répondre à son attente.

**Prix** : pas de prime à l'arrivée, mais quelques récompenses honorifiques (coupes, lots, etc...) et une distribution égale quel que soit le classement des cantons participants.

### 3. INSCRIPTIONS

Les pilotes engagés doivent être majeurs. Les participants doivent obligatoirement fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique des sports mécaniques de moins de trois ans.

Chacun des pilotes engagés doit signer une décharge aux organisateurs les déclinant de toutes responsabilités en cas d'accident ou de dommages occasionnés à sa machine ou au pilote.

Seuls les inscrits sont autorisés à concourir.

### 4. ESSAIS

Les essais servent à définir la grille de départ. Les concurrents peuvent être répartis en deux groupes pris un sur deux selon le temps des essais.

4.1 Les essais servent à définir la grille de départ. Les concurrents seront répartis en plusieurs groupes (nombre de machines par groupe, 10 maximum) pris un sur deux selon le temps des essais, qui auront lieu la veille. En outre, des tests sur terrain plat pour vérifier l'état des freins et des arceaux de chaque machine seront pratiqués. A l'issue de ces tests, la commission de sécurité Moiss Batt Cross pourra décider de l'élimination d'une machine qui ne répondrait pas aux règles de sécurité.

4.2 Taux d'alcoolémie : une vigilance particulière sera accordée au taux d'alcoolémie des pilotes par la pratique d'alcootest. Aucune tolérance ne sera accordée (*limite : 0.5 gramme par litre de sang selon réglementation sécurité routière*).

## **5. COURSE**

**DEPART** : le départ est un départ arrêté. A ce moment, les commissaires vérifient le bon harnachement des pilotes et le port du casque avant le départ.

Les **manches** durent 10 minutes et la finale 15 minutes.

Si retard ou absence du pilote lors du départ, une sanction pourra être décidée par la commission de sécurité (*si la course n'est pas commencée, le pilote part en dernier et si elle est commencée, il ne prend pas le départ de la manche*).

### **Nombre de machines :**

Dans le but de renforcer la sécurité, le nombre de machines présentes au même moment sur la piste sera limité à 10.

### **Points :**

Les points seront attribués aux différentes machines en fonction de leur classement à chaque manche.

Après la finale, on totalise le nombre de points de chaque machine, celle qui obtient le total le plus grand est déclarée vainqueur.

### **Barème des points :**

En fonction du classement à chaque manche :

- 1 <sup>er</sup>	→	10 points
- 2 <sup>ème</sup>	→	9 points
- 3 <sup>ème</sup>	→	8 points
- 4 <sup>ème</sup>	→	7 points
etc.		

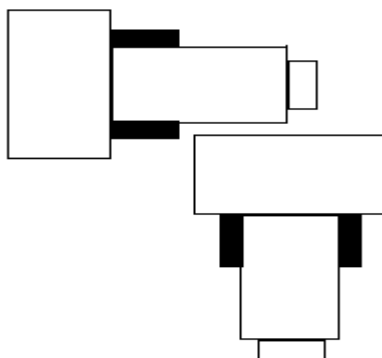
Lors de la finale :

- 1 <sup>er</sup>	→	20 points
- 2 <sup>ème</sup>	→	19 points
- 3 <sup>ème</sup>	→	18 points
- 4 <sup>ème</sup>	→	17 points
etc.		

## **6. MANŒUVRES INTERDITES**

Sur un circuit aussi court et à des vitesses aussi faibles, les collisions sont inévitables ; cependant tout n'est pas permis :

**A/. COLLISIONS DE COTE** : dans le cas où 2 machines arrivent perpendiculairement.



Manœuvre absolument interdite ; entraînant la disqualification du pilote (si volontaire) dans le cas où il y a immobilisation de la machine percutée.

### **B/. MACHINE IMMOBILISE (en panne)**

Interdiction de percuter une machine immobilisée ; disqualification possible du pilote par le Directeur de course.

Dans le cas d'une machine immobilisée, le pilote devra en descendre, sur l'ordre du Commissaire de course.

**C/. DISQUALIFICATION** possible d'un pilote dans le cas où la majorité des pilotes le réclame pour cause d'actions dangereuses.

Les commissaires et le directeur de course sont seuls habilités à juger la motivation de la demande.

Circulation interdite dans l'aire de dégagement réservée aux commissaires et au service de sécurité.

Un comportement jugé agressif des pilotes ou des mécaniciens (équipe) sera sanctionné pouvant entraîner la disqualification de l'équipe.

#### **DI. INTERRUPTION DE LA COURSE**

La course doit durer tant qu'il y a encore un passage possible.

Interruption de la course si une machine se renverse. La course reprendra après l'évacuation du pilote. Les commissaires veilleront à ce que les concurrents encore en course **gardent leurs places respectives pour le redémarrage de la course.**

#### **7. LA MACHINE**

Elle aura l'apparence extérieure de la machine d'origine. Elle doit pouvoir être dirigée et freinée correctement. Elle doit contenir un châssis de moissonneuse batteuse.

**On doit supprimer** : les diviseurs, les releveurs, les chasses pierres, la barre de coupe, la goulotte, les griffes des rabatteurs et tout organe qui pourrait dépasser et s'avérer dangereux lors de la course, filtre à air à bain d'huile.

**On peut supprimer** : les organes de battage, pourvu que cela ne change pas l'aspect extérieur

**Batterie** : elle doit être suffisamment éloignée du poste de pilotage protégée des collisions et attachée.

**Sécurité** : la commande d'accélérateur à pied doit revenir automatiquement à 0 par un système de ressort. La commande d'arrêt doit être signalée par une marque à la peinture visible et être accessible facilement. Les protections latérales sont conseillées.

**Poste de pilotage** : il sera prévu dans tous les cas un arceau de sécurité d'après des caractéristiques suivantes :

**Tube de diamètre** : 60 mm

**Fixation** : 4 points minimum de fixation boulonnés ou soudés sur des points d'ancrage résistant.

**Traverses** : elles seront prévues en renfort aux points névralgiques et être au minimum de 3.

Il peut être utilisé une autre forme d'arceau et de tube. Le commissaire de course est en droit d'interdire une machine pour des raisons de sécurité.

Des poignées de chaque côté du pilote à l'intérieur de la machine sont recommandées.

**Siège** : un siège automobile est souhaitable.

**OBLIGATION** : d'un harnais de sécurité à décrochage unique type automobile.

Avant la course, la commission technique effectuera une visite de sécurité ; la commission se donne le droit de faire apporter toute modification qu'elle jugera utile.

Pensez à **protéger au maximum le pilote** (ses jambes, ses bras) lors d'un éventuel renversement.

**Tôle de protection, grillage ou filet** ; pour protéger les jambes et jusqu'au niveau du siège. La protection du pilote est une priorité; si elle est jugée insuffisante, la commission de sécurité se réserve le droit d'éliminer la machine.

Un point d'ancrage solide doit être prévu à l'avant et à l'arrière de la machine pour un remorquage éventuel, signalé par une marque à la peinture jaune ou orange.

#### **8. COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION SECURITE**

Le directeur de course avec l'appui de ses commissaires est le seul habilité à prendre les décisions pour le bon déroulement de la course.

##### **Rôle :**

La commission veille à l'application du règlement de la course elle a tout pouvoir pour :

Faire modifier l'équipement de la machine.

Ne pas autoriser la participation d'une machine ou d'un pilote à la course pour non-conformité du présent règlement, surtout pour les raisons de sécurité.

##### **Commissaires de course**

Ce Directeur de course désignera ses commissaires de course. Les commissaires de course prendront toutes décisions utiles durant la course, et veilleront à son bon déroulement.

Ils auront pour obligation de participer à une réunion de préparation afin de maîtriser le règlement et signeront un engagement de présence.

## **SIGNIFICATION des drapeaux**

★ DRAPEAU JA : **départ et fin**

★ DRAPEAU ROUGE : **arrêt immédiat.**

★ DRAPEAU JAUNE : **ralentir un incident est survenue sur la course. Interdiction de doubler.**

Les décisions prises par les commissaires, le directeur de course sont sans appel.

## **9. PARC DE COURSES**

Pour éviter l'affluence dans le parc de courses, les équipes porteront des signes distinctifs qu'ils devront obligatoirement redonner au Commissaire principal. Les équipes sont constituées au plus de 5 personnes par Moiss-batt-cross.

Les machines seront bien visibles du public qui n'aura pas accès au parc. Chaque responsable de machine s'engage à assurer la sécurité autour de celle-ci sinon il risque une disqualification.

## **10. EXTINCTEURS**

Des extincteurs (à poudre sèche – capacité minimum 6 kg) seront disposés. Ils seront à portée de main des commissaires à leur poste.

## **11. CARBURANTS**

Les réservoirs des machines ne contiendront que le volume de carburant nécessaire à une manche ; il est conseillé dans la mesure du possible, de placer celui-ci dans la trémie.

Une alimentation supplémentaire en oxygène est interdite.

Toutes les formes de « nitro » sont interdites comme carburant, ou en tant qu'additif.

Sont autorisés : alcool, gazole, essence, l'eau et ses combinaisons, les huiles et esters végétaux.

L'oxygène et les catalyseurs (accélérateurs de réactions chimiques) sont défendus.

## **12. QUELQUES CONSEILS**

Le **BRUIT** fait partie d'un tel spectacle, le pot d'échappement n'étant pas un accessoire indispensable au bon fonctionnement, nous conseillons d'y apporter une attention toute particulière...

**Ecarter les roues au maximum pour plus de stabilité.**

**Protéger et alourdir son train arrière** car les plongeurs au freinage feraient perdre le contrôle de la direction.

**NE NEGLIGEZ PAS VOS EFFORTS POUR QUE VOTRE MOISS BATT SOIT LA PLUS SURE POSSIBLE POUR LE PILOTE AINSI QUE POUR LES AUTRES CONCURRENTS.**

Signé le : .....

A : .....

**Signature des pilotes :**

# Moiss batt Cross - Fiche d'inscription

Terre en fête 2020 – 6 septembre à Donnery



**A retourner à Jeunes Agriculteurs du Loiret avant le 1er août 2020.**

**Nom de la Moiss'Batt :** ..... **Marque :** ..... **Type:**..... **Année:**.....

**Attention :** Pour des raisons d'assurance, seuls les pilotes inscrits sur cette feuille seront autorisés à piloter la machine. Par la présente, les pilotes s'engagent à se conformer au règlement et à fournir à JA 45 un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports mécaniques.

## PILOTE N°1 - Chef d'équipage

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète:.....  
Téléphone : ..... Mail :.....  
**Signature :**

## PILOTE N°2

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète:.....  
Téléphone : ..... Mail :.....  
**Signature :**

## PILOTE N°3

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète:.....  
Téléphone : ..... Mail :.....  
**Signature :**

## COMMISSAIRE DE COURSE

Nom : ..... Prénom : .....

## MECANISIEN

Nom : ..... Prénom : .....

**Attention :** Pour des raisons d'assurance, seuls les pilotes, commissaire et mécanicien inscrits sur cette feuille seront autorisés à entrer dans le parc machines.

Fait à ..... le ..... / ..... / 2020

Signature du chef d'équipage :

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES SPORTS  
MECANIQUES

Je soussigné, Docteur (Nom et prénom).....,  
certifie après examen que M., Mme (Nom et Prénom).....  
ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports mécaniques en compétition.

Fait à.....

Le.....

Cachet et signature du Médecin